

### AVENANT NUMÉRO 3

#### À L'ENTENTE SUR LE FINANCEMENT DES SERVICES POLICIERS DANS LA COMMUNAUTÉ DE KAHNAWÀ:KE POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2019 AU 31 MARS 2029

- ENTRE :** LE CONSEIL MOHAWK DE KAHNAWÀ:KE,  
représenté par le grand chef  
(ci-après appelé le « Conseil »)
- ET :** SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DU CANADA,  
représenté par le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile  
(ci-après appelé le « Canada »)
- ET :** LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,  
représenté par le ministre de la Sécurité publique, le ministre responsable  
des Relations avec les Premières Nations et les Inuit et le ministre  
responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne,  
agissant respectivement par le sous-ministre de la Sécurité publique, le  
secrétaire général associé aux Relations avec les Premières Nations et les  
Inuit et le secrétaire général associé aux Relations canadiennes (ci-après  
appelé le « Québec »)
- (ci-après collectivement appelés les « Parties »)

#### PRÉAMBULE

**ATTENDU QUE** les Parties ont conclu, le 30 mars 2020, l'Entente sur le financement des services policiers dans la communauté de Kahnawà:ke pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2029 (ci-après appelée l'« Entente »);

**ATTENDU QUE**, le cas échéant, l'Entente comprend toutes modifications antérieures au présent avenant effectuées par avenant signé entre les Parties;

**ATTENDU QUE** les Parties souhaitent modifier l'Entente, conformément au sous-article 5.3 de cette entente, afin de soutenir la stabilisation de la prestation des services policiers;

**ATTENDU QUE** cette modification vise notamment à augmenter le budget opérationnel du Kahnawà:ke Peacekeepers à partir de l'exercice financier 2022-2023;

**PAR CONSÉQUENT**, les Parties conviennent de ce qui suit :

1. Le préambule et l'Annexe A font partie intégrante du présent avenant.
2. Toutes les modalités de l'Entente demeurent inchangées, hormis celles indiquées dans la présente modification.
3. Le sous-paragraph 3.2.1 b) de l'Entente est remplacé par le suivant :
  - b) selon le budget figurant à l'Annexe A de la présente entente, à :
    - 5 018 799 \$ pour l'exercice financier 2019-2020;
    - 5 755 999,01 \$ pour l'exercice financier 2020-2021, dont un montant maximum de 455 569,01 \$ est consacré pour couvrir des dépenses liées à la COVID-19;
    - 5 481 491,31 \$ pour l'exercice financier 2021-2022, dont un montant maximum de 35 299,31 \$ est consacré pour couvrir des dépenses liées à la COVID-19;
    - 5 959 700 \$ pour l'exercice financier 2022-2023;
    - 6 123 592 \$ pour l'exercice financier 2023-2024;
    - 6 291 991 \$ pour l'exercice financier 2024-2025;
    - 6 465 021 \$ pour l'exercice financier 2025-2026;
    - 6 642 809 \$ pour l'exercice financier 2026-2027;

6 825 486 \$ pour l'exercice financier 2027-2028;

7 013 187 \$ pour l'exercice financier 2028-2029;

totalisant 61 578 075,32 \$ pour l'ensemble de l'Entente.

4. Les sous-paragraphes 3.2.2 d), e), f), g), h), i) et j) de l'Entente sont remplacés par les suivants :
  - d) Pour l'exercice financier 2022-2023 :  
3 099 044 \$ pour le Canada;  
2 860 656 \$ pour le Québec.
  - e) Pour l'exercice financier 2023-2024 :  
3 184 268 \$ pour le Canada;  
2 939 324 \$ pour le Québec.
  - f) Pour l'exercice financier 2024-2025 :  
3 271 835 \$ pour le Canada;  
3 020 156 \$ pour le Québec.
  - g) Pour l'exercice financier 2025-2026 :  
3 361 811 \$ pour le Canada;  
3 103 210 \$ pour le Québec.
  - h) Pour l'exercice financier 2026-2027 :  
3 454 261 \$ pour le Canada;  
3 188 548 \$ pour le Québec.
  - i) Pour l'exercice financier 2027-2028 :  
3 549 253 \$ pour le Canada;  
3 276 233 \$ pour le Québec.
  - j) Pour l'exercice financier 2028-2029 :  
3 646 857 \$ pour le Canada;  
3 366 330 \$ pour le Québec.
  
5. Les exercices financiers de 2022-2023 à 2028-2029 de l'Annexe A de l'Entente sont remplacés par l'Annexe A jointe au présent avenant.
  
6. Le paragraphe 3.5.1 est remplacé par le suivant :
  - 3.5.1 Les modalités suivantes s'appliquent au report des fonds non dépensés :
    - a) Avec l'autorisation écrite du Canada et du Québec, le Conseil peut reporter les fonds non dépensés à la fin d'un exercice financier à l'exercice financier suivant, à l'exception des dépenses liées à la COVID-19, à condition que le financement ait été avancé et que le Conseil propose d'utiliser les fonds pour couvrir des dépenses admissibles énumérées dans la présente Entente ou à des fins compatibles avec ses objectifs et ses activités. Pour obtenir une telle autorisation écrite, le Conseil doit fournir au Canada et au Québec un avis écrit;
    - b) L'avis doit décrire comment le Conseil prévoit utiliser les fonds non dépensés et inclure tout renseignement exigé par le Canada et le Québec et doit être présenté conformément à l'état de fonds non dépensés approuvés fourni à l'Annexe D - État des flux de trésorerie;
    - c) Les fonds non dépensés doivent être clairement indiqués dans l'état des flux de trésorerie exigé au paragraphe 3.3.1 ainsi que dans les états financiers annuels vérifiés prévus au paragraphe 3.9.2. Toute somme qui n'est pas dépensée à l'expiration de la présente Entente, à moins qu'elle soit renouvelée, constitue une dette envers le Canada et le Québec.
  
7. Les annexes D et E de l'Entente sont remplacées par l'Annexe D jointe au présent avenant.
  
8. Toute référence à l'Annexe E dans l'Entente est une référence à l'Annexe D.

9. Le présent avenant peut être exécuté en plusieurs exemplaires, dont chacun sera considéré comme un original et dont tous constitueront un seul et même avenant. Chaque partie recevra tous les exemplaires signés; il est entendu que toutes les Parties n'ont pas à signer les mêmes exemplaires.
10. L'échange de copies du présent avenant et des pages de signature, que ce soit au moyen d'un document fait au format « Portable Document Format (PDF) », ou par tout autre moyen électronique conçu pour préserver le graphisme et l'apparence d'un document, ou par une combinaison de tels moyens, constituera une exécution et une transmission effective du présent avenant que les Parties pourront employer en toutes circonstances en lieu et place de l'original.

**EN FOI DE QUOI, les Parties ont signé le présent avenant par l'entremise de leurs représentants dûment autorisés :**

**POUR LE CONSEIL,**

  
LE GRAND CHEF  
Chief Ryan Montour

03/20/2023  
signé le

**POUR SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DU CANADA,**

Malone, Daniel Digitally signed by Malone, Daniel  
Date: 2023.03.07 17:23:34 -04'00'  
LE DIRECTEUR PAR INTÉRIM  
PROGRAMMES DES SERVICES DE POLICE  
AUTOCHTONES  
SÉCURITÉ PUBLIQUE CANADA

\_\_\_\_\_  
signé le

**POUR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,**

\_\_\_\_\_  
LE SOUS-MINISTRE  
DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

\_\_\_\_\_  
signé le

et

\_\_\_\_\_  
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ASSOCIÉ  
AUX RELATIONS AVEC LES PREMIÈRES NATIONS  
ET LES INUIT

\_\_\_\_\_  
signé le

et

\_\_\_\_\_  
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ASSOCIÉ  
AUX RELATIONS CANADIENNES

\_\_\_\_\_  
signé le

**Annexe A  
Budget du corps de police**

**Revenus pour l'exercice financier 2022-2023**  
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Kahnawà:ke

<b>Financement gouvernemental</b>	<b>Montant</b>
Sécurité publique Canada	3 099 044,00 \$
Gouvernement du Québec	2 860 656,00 \$
Sous-total – En espèce	5 959 700,00 \$
<b>Total du financement gouvernemental</b>	<b>5 959 700,00 \$</b>
<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
<b>Total du financement non gouvernemental et autres</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>Total des revenus :</b>	<b>5 959 700,00 \$</b>

**Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2022-2023**  
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Kahnawà:ke

<b>Dépenses admissibles détaillées par catégorie</b>	<b>Dépenses admissibles</b>			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	18 200,00 \$	16 800,00 \$		35 000,00 \$
Coûts des installations policières	53 092,00 \$	49 008,00 \$		102 100,00 \$
Dépenses administratives	29 666,00 \$	27 384,00 \$		57 050,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	30160,00 \$	27 840,00 \$		58 000,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	260,00 \$	240,00 \$		500,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	44 200,00 \$	40 800,00 \$		85 000,00 \$
Équipement policier	83 200,00 \$	76 800,00 \$		160 000,00 \$
Formation et recrutement	78 000,00 \$	72 000,00 \$		150 000,00 \$
Frais juridiques	3 900,00 \$	3 600,00 \$		7 500,00 \$
Honoraires professionnels	1 820,00 \$	1 680,00 \$		3 500,00 \$
Organes directeurs de la police	52 000,00 \$	48 000,00 \$		100 000,00 \$
Salaires et avantages sociaux	2 696 226,00 \$	2 488 824,00 \$		5 185 050,00 \$
Voyages en régions éloignées	7 800,00 \$	7 200,00 \$		15 000,00 \$
Sous-total – En espèce	3 099 044,00 \$	2 860 656,00 \$	0,00 \$	5 959 700,00 \$
<b>Dépenses totales :</b>	<b>3 099 044,00 \$</b>	<b>2 860 656,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>5 959 700,00 \$</b>

### Revenus pour l'exercice financier 2023-2024

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Kahnawà:ke

<b>Financement gouvernemental</b>	Montant
Sécurité publique Canada	3 184 268,00 \$
Gouvernement du Québec	2 939 324,00 \$
Sous-total – En espèce	6 123 592,00 \$
<b>Total du financement gouvernemental</b>	<b>6 123 592,00 \$</b>
<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
<b>Total du financement non gouvernemental et autres</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>Total des revenus :</b>	<b>6 123 592,00 \$</b>

### Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2023-2024

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Kahnawà:ke

<b>Dépenses admissibles détaillées par catégorie</b>	<b>Dépenses admissibles</b>			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	21 320,00 \$	19 680,00 \$		41 000,00 \$
Coûts des installations policières	52 052,00 \$	48 048,00 \$		100 100,00 \$
Dépenses administratives	31 226,00 \$	28 824,00 \$		60 050,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	32 240,00 \$	29 760,00 \$		62 000,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	260,00 \$	240,00 \$		500,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	49 842,00 \$	46 008,00 \$		95 850,00 \$
Équipement policier	93 600,00 \$	86 400,00 \$		180 000,00 \$
Formation et recrutement	88 400,00 \$	81 600,00 \$		170 000,00 \$
Frais juridiques	3 900,00 \$	3 600,00 \$		7 500,00 \$
Honoraires professionnels	1 820,00 \$	1 680,00 \$		3 500,00 \$
Organes directeurs de la police	52 000,00 \$	48 000,00 \$		100 000,00 \$
Salaires et avantages sociaux	2 749 288,00 \$	2 537 804,00 \$		5 287 092,00 \$
Voyages en régions éloignées	7 800,00 \$	7 200,00 \$		15 000,00 \$
Sous-total – En espèce	3 184 268,00 \$	2 939 324,00 \$	0,00 \$	6 123 592,00 \$
<b>Dépenses totales :</b>	<b>3 184 268,00 \$</b>	<b>2 939 324,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>6 123 592,00 \$</b>

### Revenus pour l'exercice financier 2024-2025

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Kahnawà:ke

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	3 271 835,00 \$
Gouvernement du Québec	3 020 156,00 \$
Sous-total – En espèce	<b>6 291 991,00 \$</b>
<b>Total du financement gouvernemental</b>	<b>6 291 991,00 \$</b>
<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
<b>Total du financement non gouvernemental et autres</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>Total des revenus :</b>	<b>6 291 991,00 \$</b>

### Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2024-2025

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Kahnawà:ke

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	21 320,00 \$	19 680,00 \$		41 000,00 \$
Coûts des installations policières	52 052,00 \$	48 048,00 \$		100 100,00 \$
Dépenses administratives	31 226,00 \$	28 824,00 \$		60 050,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	32 240,00 \$	29 760,00 \$		62 000,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	260,00 \$	240,00 \$		500,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	49 842,00 \$	46 008,00 \$		95 850,00 \$
Équipement policier	96 200,00 \$	88 800,00 \$		185 000,00 \$
Formation et recrutement	78 000,00 \$	72 000,00 \$		150 000,00 \$
Frais juridiques	3 900,00 \$	3 600,00 \$		7 500,00 \$
Honoraires professionnels	1 820,00 \$	1 680,00 \$		3 500,00 \$
Organes directeurs de la police	52 000,00 \$	48 000,00 \$		100 000,00 \$
Salaires et avantages sociaux	2 844 655,00 \$	2 625 836,00 \$		5 470 491,00 \$
Voyages en régions éloignées	7 800,00 \$	7 200,00 \$		15 000,00 \$
Sous-total – En espèce	3 271 835,00 \$	3 020 156,00 \$	0,00 \$	6 291 991,00 \$
<b>Dépenses totales :</b>	<b>3 271 835,00 \$</b>	<b>3 020 156,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>6 291 991,00 \$</b>

### Revenus pour l'exercice financier 2025-2026

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Kahnawà:ke

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	3 361 811,00 \$
Gouvernement du Québec	3 103 210,00 \$
Sous-total – En espèce	6 465 021,00 \$
<b>Total du financement gouvernemental</b>	<b>6 465 021,00 \$</b>
<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
<b>Total du financement non gouvernemental et autres</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>Total des revenus :</b>	<b>6 465 021,00 \$</b>

### Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2025-2026

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Kahnawà:ke

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	22 360,00 \$	20 640,00 \$		43 000,00 \$
Coûts des installations policières	52 052,00 \$	48 048,00 \$		100 100,00 \$
Dépenses administratives	31 720,00 \$	29 280,00 \$		61 000,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	32 240,00 \$	29 760,00 \$		62 000,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	260,00 \$	240,00 \$		500,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	50 700,00 \$	46 800,00 \$		97 500,00 \$
Équipement policier	98 800,00 \$	91 200,00 \$		190 000,00 \$
Formation et recrutement	78 000,00 \$	72 000,00 \$		150 000,00 \$
Frais juridiques	3 900,00 \$	3 600,00 \$		7 500,00 \$
Honoraires professionnels	1 820,00 \$	1 680,00 \$		3 500,00 \$
Organes directeurs de la police	52 000,00 \$	48 000,00 \$		100 000,00 \$
Salaires et avantages sociaux	2 929 119,00 \$	2 703 802,00 \$		5 632 921,00 \$
Voyages en régions éloignées	8 320,00 \$	7 680,00 \$		16 000,00 \$
Sous-total – En espèce	3 361 811,00 \$	3 103 210,00 \$	0,00 \$	6 465 021,00 \$
<b>Dépenses totales :</b>	<b>3 361 811,00 \$</b>	<b>3 103 210,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>6 465 021,00 \$</b>

**Revenus pour l'exercice financier 2026-2027**

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Kahnawà:ke

<b>Financement gouvernemental</b>	<b>Montant</b>
Sécurité publique Canada	3 454 261,00 \$
Gouvernement du Québec	3 188 548,00 \$
Sous-total – En espèce	6 642 809,00 \$
<b>Total du financement gouvernemental</b>	<b>6 642 809,00 \$</b>
<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
<b>Total du financement non gouvernemental et autres</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>Total des revenus :</b>	<b>6 642 809,00 \$</b>

**Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2026-2027**

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Kahnawà:ke

<b>Dépenses admissibles détaillées par catégorie</b>	<b>Dépenses admissibles</b>			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	22 360,00 \$	20 640,00 \$		43 000,00 \$
Coûts des installations policières	52 520,00 \$	48 480,00 \$		101 000,00 \$
Dépenses administratives	31 720,00 \$	29 280,00 \$		61 000,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	32 240,00 \$	29 760,00 \$		62 000,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	260,00 \$	240,00 \$		500,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	50 700,00 \$	46 800,00 \$		97 500,00 \$
Équipement policier	101 400,00 \$	93 600,00 \$		195 000,00 \$
Formation et recrutement	88 400,00 \$	81 600,00 \$		170 000,00 \$
Frais juridiques	3 900,00 \$	3 600,00 \$		7 500,00 \$
Honoraires professionnels	2 080,00 \$	1 920,00 \$		4 000,00 \$
Organes directeurs de la police	52 000,00 \$	48 000,00 \$		100 000,00 \$
Salaires et avantages sociaux	3 007 841,00 \$	2 776 468,00 \$		5 784 309,00 \$
Voyages en régions éloignées	8 320,00 \$	7 680,00 \$		16 000,00 \$
Sous-total – En espèce	3 454 261,00 \$	3 188 548,00 \$	0,00 \$	6 642 809,00 \$
<b>Dépenses totales :</b>	<b>3 454 261,00 \$</b>	<b>3 188 548,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>6 642 809,00 \$</b>

### Revenus pour l'exercice financier 2027-2028

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Kahnawà:ke

<b>Financement gouvernemental</b>	Montant
Sécurité publique Canada	3 549 253,00 \$
Gouvernement du Québec	3 276 233,00 \$
Sous-total – En espèce	6 825 486,00 \$
<b>Total du financement gouvernemental</b>	<b>6 825 486,00 \$</b>
<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
<b>Total du financement non gouvernemental et autres</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>Total des revenus :</b>	<b>6 825 486,00 \$</b>

### Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2027-2028

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Kahnawà:ke

<b>Dépenses admissibles détaillées par catégorie</b>	<b>Dépenses admissibles</b>			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	23 400,00 \$	21 600,00 \$		45 000,00 \$
Coûts des installations policières	52 520,00 \$	48 480,00 \$		101 000,00 \$
Dépenses administratives	32 240,00 \$	29 760,00 \$		62 000,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	32 240,00 \$	29 760,00 \$		62 000,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	260,00 \$	240,00 \$		500,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	51 480,00 \$	47 520,00 \$		99 000,00 \$
Équipement policier	104 000,00 \$	96 000,00 \$		200 000,00 \$
Formation et recrutement	78 000,00 \$	72 000,00 \$		150 000,00 \$
Frais juridiques	3 900,00 \$	3 600,00 \$		7 500,00 \$
Honoraires professionnels	2 080,00 \$	1 920,00 \$		4 000,00 \$
Organes directeurs de la police	52 000,00 \$	48 000,00 \$		100 000,00 \$
Salaires et avantages sociaux	3 107 773,00 \$	2 868 713,00 \$		5 976 486,00 \$
Voyages en régions éloignées	8 840,00 \$	8 160,00 \$		17 000,00 \$
Sous-total – En espèce	3 549 253,00 \$	3 276 233,00 \$	0,00 \$	6 825 486,00 \$
<b>Dépenses totales :</b>	<b>3 549 253,00 \$</b>	<b>3 276 233,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>6 825 486,00 \$</b>

### Revenus pour l'exercice financier 2028-2029

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Kahnawà:ke

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	3 646 857,00 \$
Gouvernement du Québec	3 366 330,00 \$
Sous-total – En espèce	7 013 187,00 \$
<b>Total du financement gouvernemental</b>	<b>7 013 187,00 \$</b>
<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
<b>Total du financement non gouvernemental et autres</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>Total des revenus :</b>	<b>7 013 187,00 \$</b>

### Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2028-2029

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Kahnawà:ke

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	23 400,00 \$	21 600,00 \$		45 000,00 \$
Coûts des installations policières	52 520,00 \$	48 480,00 \$		101 000,00 \$
Dépenses administratives	32 240,00 \$	29 760,00 \$		62 000,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	32 240,00 \$	29 760,00 \$		62 000,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	260,00 \$	240,00 \$		500,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	51 480,00 \$	47 520,00 \$		99 000,00 \$
Équipement policier	104 000,00 \$	96 000,00 \$		200 000,00 \$
Formation et recrutement	78 000,00 \$	72 000,00 \$		150 000,00 \$
Frais juridiques	3 900,00 \$	3 600,00 \$		7 500,00 \$
Honoraires professionnels	2 080,00 \$	1 920,00 \$		4 000,00 \$
Organes directeurs de la police	52 000,00 \$	48 000,00 \$		100 000,00 \$
Salaires et avantages sociaux	3 205 377,00 \$	2 958 810,00 \$		6 164 187,00 \$
Voyages en régions éloignées	8 840,00 \$	8 160,00 \$		17 000,00 \$
Sous-total – En espèce	3 646 857,00 \$	3 366 330,00 \$		7 013 187,00 \$
<b>Dépenses totales :</b>	<b>3 646 857,00 \$</b>	<b>3 366 330,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>7 013 187,00 \$</b>

**ANNEXE D  
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**

État des flux de trésorerie																					
Identification du dossier (numéro de projet, région, autre)		Nom du bénéficiaire						Titre de l'objet / Programme						Type de financement			Exercice financier				
REVENU		Revenu annuel Trimestre 1 / Période 1		Revenu annuel Trimestre 2 / Période 2		Revenu annuel Trimestre 3 / Période 3		Revenu annuel Trimestre 4 / Période 4		Contribution			Fonds non décaissés approuvés de l'exercice précédent			Total Exercice Financier Canal					
		Total Financement	Revenu prévu	Paiement anticipé	Écart / Différence	Revenu prévu	Paiement anticipé	Écart / Différence	Revenu prévu	Paiement anticipé	Écart / Différence	Revenu prévu	Paiement anticipé	Écart / Différence	Revenu prévu	Dépenses réelles	Saldo de surplus	Total Revenu prévu	Total Revenu réel	Saldo restant de Financement	
Financement de Sécurité publique Canada		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autre financement public (provincial, municipal ou territorial)		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres sources de financement		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	-1.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	ns	ns	ns	0.00	0.00	0.00	0.00
Total des fonds non décaissés approuvés de l'exercice précédent		0.00	ns	0.00	ns	ns	0.00	ns	0.00	ns	ns	0.00	ns	ns	ns	ns	ns	0.00	0.00	0.00	0.00
Financement total sans l'exercice		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<p align="right">% Canal approuvé par SP <span style="float:right">ns</span> % Canal réel de SP <span style="float:right">ns</span></p>																					
Pertes budgétaires des dépenses tels qu'admissibles dans les modalités		Dépenses Canadiennes Trimestre 1 / Période 1		Dépenses Canadiennes Trimestre 2 / Période 2		Dépenses Canadiennes Trimestre 3 / Période 3		Dépenses Canadiennes Trimestre 4 / Période 4		Fonds non décaissés approuvés de l'exercice précédent			Dépenses Canadiennes								
		Total Financement	Prévisions	Dépenses réelles	Écart / Différence	Prévisions	Dépenses réelles	Écart / Différence	Prévisions	Dépenses réelles	Écart / Différence	Prévisions	Dépenses réelles	Écart / Différence	Total Prévisions	Total Dépenses réelles	Saldo restant de Financement				
Total Dépenses		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

**FLUX DE TRÉSORERIE**

État de Fonds non Dépensés Approuvés								
Identification du dossier (numéro de projet, région, ... autre)	Nom du Bénéficiaire	Titre du Projet / Programme				Type du Financement		
0	0	0				Contribution		
Résumé du Fonds non dépensés approuvés	Exercice Financier en cours	Exercice Financier Précédents						
	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX
Montant Total	0.00							
Postes budgétaires des dépenses tels qu'identifiés dans les modalités	Fonds non dépensés approuvés	Montant réel du trimestre 1	Montant réel du trimestre 2	Montant réel du trimestre 3	Montant réel du trimestre 4	Montant réel cumulé à ce jour	Solde	
						0.00	0.00	
Total Dépenses	0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
<b>Attestation du directeur financier ou son représentant autorisé</b>								
Je soussigné, certifie que l'état des revenus et des dépenses détaillé ci-joint présente adéquatement les revenus reçus et les dépenses encourues par le bénéficiaire pour la période indiquée. Sécurité publique et protection civile Canada peuvent demander à tout moment les pièces justificatives pour des fins de vérification.								
Signature :							Date:	
<i>(Nom en lettres moulées et signature)</i>								
<b>Attestation de l'agent de programme</b>								
J'ai vérifié les dépenses présentées dans la demande de remboursement et j'atteste qu'elles correspondent aux dépenses admissibles énumérées dans l'entente de Contribution et ne dépassent pas le maximum autorisé pour chaque catégorie.								
Signature :							Date:	
<i>(Nom en lettres moulées et signature)</i>								
<b>Notes:</b>								
* Amortissement (non permis) Les immobilisations supérieures à 5 000 \$ ne sont généralement pas admissibles sous les modalités des programmes de SP, toutefois, dans le cas où une catégorie de dépense admissible sous l'un de ces programmes permet des immobilisations supérieures à 5 000 \$, le montant de l'article (s) doit être identifiés et d'autres activités de conciliation de ces dépenses devront être effectuées. Pour plus d'information, veuillez-vous référer à votre entente et à la politique sur les paiements de transfert.								

## AVENANT NUMÉRO 3

### À L'ENTENTE SUR LE FINANCEMENT DES SERVICES POLICIERS DANS LA COMMUNAUTÉ DE KAHNAWÀ:KE POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2019 AU 31 MARS 2029

- ENTRE :**           **LE CONSEIL MOHAWK DE KAHNAWÀ:KE,**  
représenté par le grand chef  
(ci-après appelé le « Conseil »)
- ET :**               **SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DU CANADA,**  
représenté par le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile  
(ci-après appelé le « Canada »)
- ET :**               **LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,**  
représenté par le ministre de la Sécurité publique, le ministre responsable  
des Relations avec les Premières Nations et les Inuit et le ministre  
responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne,  
agissant respectivement par le sous-ministre de la Sécurité publique, le  
secrétaire général associé aux Relations avec les Premières Nations et les  
Inuit et le secrétaire général associé aux Relations canadiennes (ci-après  
appelé le « Québec »)
- (ci-après collectivement appelés les « Parties »)

#### PRÉAMBULE

**ATTENDU QUE** les Parties ont conclu, le 30 mars 2020, l'Entente sur le financement des services policiers dans la communauté de Kahnawà:ke pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2029 (ci-après appelée l'« Entente »);

**ATTENDU QUE**, le cas échéant, l'Entente comprend toutes modifications antérieures au présent avenant effectuées par avenant signé entre les Parties;

**ATTENDU QUE** les Parties souhaitent modifier l'Entente, conformément au sous-article 5.3 de cette entente, afin de soutenir la stabilisation de la prestation des services policiers;

**ATTENDU QUE** cette modification vise notamment à augmenter le budget opérationnel du Kahnawà:ke Peacekeepers à partir de l'exercice financier 2022-2023;

**PAR CONSÉQUENT**, les Parties conviennent de ce qui suit :

1. Le préambule et l'Annexe A font partie intégrante du présent avenant.
2. Toutes les modalités de l'Entente demeurent inchangées, hormis celles indiquées dans la présente modification.
3. Le sous-paragraphe 3.2.1 b) de l'Entente est remplacé par le suivant :

b) selon le budget figurant à l'Annexe A de la présente entente, à :

5 018 799 \$ pour l'exercice financier 2019-2020;

5 755 999,01 \$ pour l'exercice financier 2020-2021, dont un montant maximum de 455 569,01 \$ est consacré pour couvrir des dépenses liées à la COVID-19;

5 481 491,31 \$ pour l'exercice financier 2021-2022, dont un montant maximum de 35 299,31 \$ est consacré pour couvrir des dépenses liées à la COVID-19;

5 959 700 \$ pour l'exercice financier 2022-2023;

6 123 592 \$ pour l'exercice financier 2023-2024;

6 291 991 \$ pour l'exercice financier 2024-2025;

6 465 021 \$ pour l'exercice financier 2025-2026;

6 642 809 \$ pour l'exercice financier 2026-2027;

6 825 486 \$ pour l'exercice financier 2027-2028;  
7 013 187 \$ pour l'exercice financier 2028-2029;

totalisant 61 578 075,32 \$ pour l'ensemble de l'Entente.

4. Les sous-paragraphes 3.2.2 d), e), f), g), h), i) et j) de l'Entente sont remplacés par les suivants :

- d) Pour l'exercice financier 2022-2023 :  
3 099 044 \$ pour le Canada;  
2 860 656 \$ pour le Québec.
- e) Pour l'exercice financier 2023-2024 :  
3 184 268 \$ pour le Canada;  
2 939 324 \$ pour le Québec.
- f) Pour l'exercice financier 2024-2025 :  
3 271 835 \$ pour le Canada;  
3 020 156 \$ pour le Québec.
- g) Pour l'exercice financier 2025-2026 :  
3 361 811 \$ pour le Canada;  
3 103 210 \$ pour le Québec.
- h) Pour l'exercice financier 2026-2027 :  
3 454 261 \$ pour le Canada;  
3 188 548 \$ pour le Québec.
- i) Pour l'exercice financier 2027-2028 :  
3 549 253 \$ pour le Canada;  
3 276 233 \$ pour le Québec.
- j) Pour l'exercice financier 2028-2029 :  
3 646 857 \$ pour le Canada;  
3 366 330 \$ pour le Québec.

5. Les exercices financiers de 2022-2023 à 2028-2029 de l'Annexe A de l'Entente sont remplacés par l'Annexe A jointe au présent avenant.

6. Le paragraphe 3.5.1 est remplacé par le suivant :

3.5.1 Les modalités suivantes s'appliquent au report des fonds non dépensés :

- a) Avec l'autorisation écrite du Canada et du Québec, le Conseil peut reporter les fonds non dépensés à la fin d'un exercice financier à l'exercice financier suivant, à l'exception des dépenses liées à la COVID-19, à condition que le financement ait été avancé et que le Conseil propose d'utiliser les fonds pour couvrir des dépenses admissibles énumérées dans la présente Entente ou à des fins compatibles avec ses objectifs et ses activités. Pour obtenir une telle autorisation écrite, le Conseil doit fournir au Canada et au Québec un avis écrit;
- b) L'avis doit décrire comment le Conseil prévoit utiliser les fonds non dépensés et inclure tout renseignement exigé par le Canada et le Québec et doit être présenté conformément à l'état de fonds non dépensés approuvés fourni à l'Annexe D - État des flux de trésorerie;
- c) Les fonds non dépensés doivent être clairement indiqués dans l'état des flux de trésorerie exigé au paragraphe 3.3.1 ainsi que dans les états financiers annuels vérifiés prévus au paragraphe 3.9.2. Toute somme qui n'est pas dépensée à l'expiration de la présente Entente, à moins qu'elle soit renouvelée, constitue une dette envers le Canada et le Québec.

7. Les annexes D et E de l'Entente sont remplacées par l'Annexe D jointe au présent avenant.

8. Toute référence à l'Annexe E dans l'Entente est une référence à l'Annexe D.

9. Le présent avenant peut être exécuté en plusieurs exemplaires, dont chacun sera considéré comme un original et dont tous constitueront un seul et même avenant. Chaque partie recevra tous les exemplaires signés; il est entendu que toutes les Parties n'ont pas à signer les mêmes exemplaires.
  
10. L'échange de copies du présent avenant et des pages de signature, que ce soit au moyen d'un document fait au format « Portable Document Format (PDF) », ou par tout autre moyen électronique conçu pour préserver le graphisme et l'apparence d'un document, ou par une combinaison de tels moyens, constituera une exécution et une transmission effective du présent avenant que les Parties pourront employer en toutes circonstances en lieu et place de l'original.

**EN FOI DE QUOI, les Parties ont signé le présent avenant par l'entremise de leurs représentants dûment autorisés :**

**POUR LE CONSEIL,**

\_\_\_\_\_  
LE GRAND CHEF

\_\_\_\_\_  
signé le

**POUR SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DU CANADA,**

\_\_\_\_\_  
LE DIRECTEUR PAR INTÉRIM  
PROGRAMMES DES SERVICES DE POLICE  
AUTOCHTONES  
SÉCURITÉ PUBLIQUE CANADA

\_\_\_\_\_  
signé le

**POUR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,**



LE SOUS-MINISTRE  
DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

2023-03-23

signé le

et



LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ASSOCIÉ  
AUX RELATIONS AVEC LES PREMIÈRES NATIONS  
ET LES INUIT

2023-03-27

signé le

et



LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ASSOCIÉ  
AUX RELATIONS CANADIENNES

2023-03-24

signé le

**Annexe A**  
**Budget du corps de police**

**Revenus pour l'exercice financier 2022-2023**

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Kahnawà:ke

<b>Financement gouvernemental</b>	<b>Montant</b>
Sécurité publique Canada	3 099 044,00 \$
Gouvernement du Québec	2 860 656,00 \$
Sous-total – En espèce	5 959 700,00 \$
<b>Total du financement gouvernemental</b>	<b>5 959 700,00 \$</b>
<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
<b>Total du financement non gouvernemental et autres</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>Total des revenus :</b>	<b>5 959 700,00 \$</b>

**Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2022-2023**

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Kahnawà:ke

<b>Dépenses admissibles détaillées par catégorie</b>	<b>Dépenses admissibles</b>			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouverne- mental et autres	Total
Assurance	18 200,00 \$	16 800,00 \$		35 000,00 \$
Coûts des installations policières	53 092,00 \$	49 008,00 \$		102 100,00 \$
Dépenses administratives	29 666,00 \$	27 384,00 \$		57 050,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	30160,00 \$	27 840,00 \$		58 000,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	260,00 \$	240,00 \$		500,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	44 200,00 \$	40 800,00 \$		85 000,00 \$
Équipement policier	83 200,00 \$	76 800,00 \$		160 000,00 \$
Formation et recrutement	78 000,00 \$	72 000,00 \$		150 000,00 \$
Frais juridiques	3 900,00 \$	3 600,00 \$		7 500,00 \$
Honoraires professionnels	1 820,00 \$	1 680,00 \$		3 500,00 \$
Organes directeurs de la police	52 000,00 \$	48 000,00 \$		100 000,00 \$
Salaires et avantages sociaux	2 696 226,00 \$	2 488 824,00 \$		5 185 050,00 \$
Voyages en régions éloignées	7 800,00 \$	7 200,00 \$		15 000,00 \$
Sous-total – En espèce	3 099 044,00 \$	2 860 656,00 \$	0,00 \$	5 959 700,00 \$
<b>Dépenses totales :</b>	<b>3 099 044,00 \$</b>	<b>2 860 656,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>5 959 700,00 \$</b>

## Revenus pour l'exercice financier 2023-2024

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Kahnawà:ke

<b>Financement gouvernemental</b>	Montant
Sécurité publique Canada	3 184 268,00 \$
Gouvernement du Québec	2 939 324,00 \$
Sous-total – En espèce	6 123 592,00 \$
<b>Total du financement gouvernemental</b>	<b>6 123 592,00 \$</b>
<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
<b>Total du financement non gouvernemental et autres</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>Total des revenus :</b>	<b>6 123 592,00 \$</b>

## Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2023-2024

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Kahnawà:ke

<b>Dépenses admissibles détaillées par catégorie</b>	<b>Dépenses admissibles</b>			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	21 320,00 \$	19 680,00 \$		41 000,00 \$
Coûts des installations policières	52 052,00 \$	48 048,00 \$		100 100,00 \$
Dépenses administratives	31 226,00 \$	28 824,00 \$		60 050,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	32 240,00 \$	29 760,00 \$		62 000,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	260,00 \$	240,00 \$		500,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	49 842,00 \$	46 008,00 \$		95 850,00 \$
Équipement policier	93 600,00 \$	86 400,00 \$		180 000,00 \$
Formation et recrutement	88 400,00 \$	81 600,00 \$		170 000,00 \$
Frais juridiques	3 900,00 \$	3 600,00 \$		7 500,00 \$
Honoraires professionnels	1 820,00 \$	1 680,00 \$		3 500,00 \$
Organes directeurs de la police	52 000,00 \$	48 000,00 \$		100 000,00 \$
Salaires et avantages sociaux	2 749 288,00 \$	2 537 804,00 \$		5 287 092,00 \$
Voyages en régions éloignées	7 800,00 \$	7 200,00 \$		15 000,00 \$
Sous-total – En espèce	3 184 268,00 \$	2 939 324,00 \$	0,00 \$	6 123 592,00 \$
<b>Dépenses totales :</b>	<b>3 184 268,00 \$</b>	<b>2 939 324,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>6 123 592,00 \$</b>

## Revenus pour l'exercice financier 2024-2025

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Kahnawà:ke

<b>Financement gouvernemental</b>	Montant
Sécurité publique Canada	3 271 835,00 \$
Gouvernement du Québec	3 020 156,00 \$
Sous-total – En espèce	<b>6 291 991,00 \$</b>
<b>Total du financement gouvernemental</b>	<b>6 291 991,00 \$</b>
<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
<b>Total du financement non gouvernemental et autres</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>Total des revenus :</b>	<b>6 291 991,00 \$</b>

## Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2024-2025

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Kahnawà:ke

<b>Dépenses admissibles détaillées par catégorie</b>	<b>Dépenses admissibles</b>			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	21 320,00 \$	19 680,00 \$		41 000,00 \$
Coûts des installations policières	52 052,00 \$	48 048,00 \$		100 100,00 \$
Dépenses administratives	31 226,00 \$	28 824,00 \$		60 050,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	32 240,00 \$	29 760,00 \$		62 000,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	260,00 \$	240,00 \$		500,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	49 842,00 \$	46 008,00 \$		95 850,00 \$
Équipement policier	96 200,00 \$	88 800,00 \$		185 000,00 \$
Formation et recrutement	78 000,00 \$	72 000,00 \$		150 000,00 \$
Frais juridiques	3 900,00 \$	3 600,00 \$		7 500,00 \$
Honoraires professionnels	1 820,00 \$	1 680,00 \$		3 500,00 \$
Organes directeurs de la police	52 000,00 \$	48 000,00 \$		100 000,00 \$
Salaires et avantages sociaux	2 844 655,00 \$	2 625 836,00 \$		5 470 491,00 \$
Voyages en régions éloignées	7 800,00 \$	7 200,00 \$		15 000,00 \$
Sous-total – En espèce	3 271 835,00 \$	3 020 156,00 \$	0,00 \$	6 291 991,00 \$
<b>Dépenses totales :</b>	<b>3 271 835,00 \$</b>	<b>3 020 156,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>6 291 991,00 \$</b>

## Revenus pour l'exercice financier 2025-2026

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Kahnawà:ke

<b>Financement gouvernemental</b>	Montant
Sécurité publique Canada	3 361 811,00 \$
Gouvernement du Québec	3 103 210,00 \$
Sous-total – En espèce	6 465 021,00 \$
<b>Total du financement gouvernemental</b>	<b>6 465 021,00 \$</b>
<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
<b>Total du financement non gouvernemental et autres</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>Total des revenus :</b>	<b>6 465 021,00 \$</b>

## Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2025-2026

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Kahnawà:ke

<b>Dépenses admissibles détaillées par catégorie</b>	<b>Dépenses admissibles</b>			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	22 360,00 \$	20 640,00 \$		43 000,00 \$
Coûts des installations policières	52 052,00 \$	48 048,00 \$		100 100,00 \$
Dépenses administratives	31 720,00 \$	29 280,00 \$		61 000,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	32 240,00 \$	29 760,00 \$		62 000,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	260,00 \$	240,00 \$		500,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	50 700,00 \$	46 800,00 \$		97 500,00 \$
Équipement policier	98 800,00 \$	91 200,00 \$		190 000,00 \$
Formation et recrutement	78 000,00 \$	72 000,00 \$		150 000,00 \$
Frais juridiques	3 900,00 \$	3 600,00 \$		7 500,00 \$
Honoraires professionnels	1 820,00 \$	1 680,00 \$		3 500,00 \$
Organes directeurs de la police	52 000,00 \$	48 000,00 \$		100 000,00 \$
Salaires et avantages sociaux	2 929 119,00 \$	2 703 802,00 \$		5 632 921,00 \$
Voyages en régions éloignées	8 320,00 \$	7 680,00 \$		16 000,00 \$
Sous-total – En espèce	3 361 811,00 \$	3 103 210,00 \$	0,00 \$	6 465 021,00 \$
<b>Dépenses totales :</b>	<b>3 361 811,00 \$</b>	<b>3 103 210,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>6 465 021,00 \$</b>

### Revenus pour l'exercice financier 2026-2027

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Kahnawà:ke

<b>Financement gouvernemental</b>	Montant
Sécurité publique Canada	3 454 261,00 \$
Gouvernement du Québec	3 188 548,00 \$
Sous-total – En espèce	6 642 809,00 \$
<b>Total du financement gouvernemental</b>	<b>6 642 809,00 \$</b>
<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
<b>Total du financement non gouvernemental et autres</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>Total des revenus :</b>	<b>6 642 809,00 \$</b>

### Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2026-2027

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Kahnawà:ke

<b>Dépenses admissibles détaillées par catégorie</b>	<b>Dépenses admissibles</b>			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	22 360,00 \$	20 640,00 \$		43 000,00 \$
Coûts des installations policières	52 520,00 \$	48 480,00 \$		101 000,00 \$
Dépenses administratives	31 720,00 \$	29 280,00 \$		61 000,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	32 240,00 \$	29 760,00 \$		62 000,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	260,00 \$	240,00 \$		500,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	50 700,00 \$	46 800,00 \$		97 500,00 \$
Équipement policier	101 400,00 \$	93 600,00 \$		195 000,00 \$
Formation et recrutement	88 400,00 \$	81 600,00 \$		170 000,00 \$
Frais juridiques	3 900,00 \$	3 600,00 \$		7 500,00 \$
Honoraires professionnels	2 080,00 \$	1 920,00 \$		4 000,00 \$
Organes directeurs de la police	52 000,00 \$	48 000,00 \$		100 000,00 \$
Salaires et avantages sociaux	3 007 841,00 \$	2 776 468,00 \$		5 784 309,00 \$
Voyages en régions éloignées	8 320,00 \$	7 680,00 \$		16 000,00 \$
Sous-total – En espèce	3 454 261,00 \$	3 188 548,00 \$	0,00 \$	6 642 809,00 \$
<b>Dépenses totales :</b>	<b>3 454 261,00 \$</b>	<b>3 188 548,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>6 642 809,00 \$</b>

### Revenus pour l'exercice financier 2027-2028

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Kahnawà:ke

<b>Financement gouvernemental</b>	Montant
Sécurité publique Canada	3 549 253,00 \$
Gouvernement du Québec	3 276 233,00 \$
Sous-total – En espèce	6 825 486,00 \$
<b>Total du financement gouvernemental</b>	<b>6 825 486,00 \$</b>
<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
<b>Total du financement non gouvernemental et autres</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>Total des revenus :</b>	<b>6 825 486,00 \$</b>

### Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2027-2028

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Kahnawà:ke

<b>Dépenses admissibles détaillées par catégorie</b>	<b>Dépenses admissibles</b>			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	23 400,00 \$	21 600,00 \$		45 000,00 \$
Coûts des installations policières	52 520,00 \$	48 480,00 \$		101 000,00 \$
Dépenses administratives	32 240,00 \$	29 760,00 \$		62 000,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	32 240,00 \$	29 760,00 \$		62 000,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	260,00 \$	240,00 \$		500,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	51 480,00 \$	47 520,00 \$		99 000,00 \$
Équipement policier	104 000,00 \$	96 000,00 \$		200 000,00 \$
Formation et recrutement	78 000,00 \$	72 000,00 \$		150 000,00 \$
Frais juridiques	3 900,00 \$	3 600,00 \$		7 500,00 \$
Honoraires professionnels	2 080,00 \$	1 920,00 \$		4 000,00 \$
Organes directeurs de la police	52 000,00 \$	48 000,00 \$		100 000,00 \$
Salaires et avantages sociaux	3 107 773,00 \$	2 868 713,00 \$		5 976 486,00 \$
Voyages en régions éloignées	8 840,00 \$	8 160,00 \$		17 000,00 \$
Sous-total – En espèce	3 549 253,00 \$	3 276 233,00 \$	0,00 \$	6 825 486,00 \$
<b>Dépenses totales :</b>	<b>3 549 253,00 \$</b>	<b>3 276 233,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>6 825 486,00 \$</b>

### Revenus pour l'exercice financier 2028-2029

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Kahnawà:ke

<b>Financement gouvernemental</b>	Montant
Sécurité publique Canada	3 646 857,00 \$
Gouvernement du Québec	3 366 330,00 \$
Sous-total – En espèce	7 013 187,00 \$
<b>Total du financement gouvernemental</b>	<b>7 013 187,00 \$</b>
<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
<b>Total du financement non gouvernemental et autres</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>Total des revenus :</b>	<b>7 013 187,00 \$</b>

### Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2028-2029

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Kahnawà:ke

<b>Dépenses admissibles détaillées par catégorie</b>	<b>Dépenses admissibles</b>			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	23 400,00 \$	21 600,00 \$		45 000,00 \$
Coûts des installations policières	52 520,00 \$	48 480,00 \$		101 000,00 \$
Dépenses administratives	32 240,00 \$	29 760,00 \$		62 000,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	32 240,00 \$	29 760,00 \$		62 000,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	260,00 \$	240,00 \$		500,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	520,00 \$	480,00 \$		1 000,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	51 480,00 \$	47 520,00 \$		99 000,00 \$
Équipement policier	104 000,00 \$	96 000,00 \$		200 000,00 \$
Formation et recrutement	78 000,00 \$	72 000,00 \$		150 000,00 \$
Frais juridiques	3 900,00 \$	3 600,00 \$		7 500,00 \$
Honoraires professionnels	2 080,00 \$	1 920,00 \$		4 000,00 \$
Organes directeurs de la police	52 000,00 \$	48 000,00 \$		100 000,00 \$
Salaires et avantages sociaux	3 205 377,00 \$	2 958 810,00 \$		6 164 187,00 \$
Voyages en régions éloignées	8 840,00 \$	8 160,00 \$		17 000,00 \$
Sous-total – En espèce	3 646 857,00 \$	3 366 330,00 \$		7 013 187,00 \$
<b>Dépenses totales :</b>	<b>3 646 857,00 \$</b>	<b>3 366 330,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>7 013 187,00 \$</b>

**ANNEXE D  
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**

État des flux de trésorerie																			
Identification du dossier (numéro de projet, région,...autre)		Nom du Bénéficiaire						Titre du Projet / Programme						Type du Financement			Exercice Financier		
REVENUS		Revenu cumulé Trimestre 1 / Période 1			Revenu cumulé Trimestre 2 / Période 2			Revenu cumulé Trimestre 3 / Période 3			Revenu cumulé Trimestre 4 / Période 4			Fonds non dépensés approuvés de l'exercice précédent			Total Exercice Financier Cumul Cumul trimestriel / Valeur pour la période		
Sources de Financement	Total Financement	Revenu prévu	Paiement trimestriel	Écart / Différences	Revenu prévu	Paiement trimestriel	Écart / Différences	Revenu prévu	Paiement trimestriel	Écart / Différences	Revenu prévu	Paiement trimestriel	Écart / Différences	Revenu prévu	Dépenses réelles	Solde de surplus	Total Revenus prévus	Total Revenus réels	Solde restant du Financement
Financement de Sécurité publique Canada	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autre financement public (provincial, municipal ou territorial)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres sources de financement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	n/a	n/a	n/a	0.00	0.00	0.00
Total des fonds non dépensés approuvés de l'exercice précédent	0.00	n/a	0.00	n/a	n/a	0.00	n/a	n/a	0.00	n/a	n/a	0.00	n/a	n/a	n/a	n/a	0.00	0.00	0.00
<b>Financement total sous l'Entente</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
																	% Cumul approuvée par SP	n/a	
																	% Cumul réel de SP	n/a	
Postes budgétaires des dépenses tels qu'identifiés dans les modalités		Dépenses Cumulées Trimestre 1 / Période 1			Dépenses Cumulées Trimestre 2 / Période 2			Dépenses Cumulées Trimestre 3 / Période 3			Dépenses Cumulées Trimestre 4 / Période 4			Fonds non dépensés approuvés de l'exercice précédent			Dépenses Cumulées Total Exercice Financier		
	Total Financement	Prévision	Dépenses réelles	Écart / Différences	Prévision	Dépenses réelles	Écart / Différences	Prévision	Dépenses réelles	Écart / Différences	Prévision	Dépenses réelles	Écart / Différences	Prévision	Dépenses réelles	Écart / Différences	Total Prévision	Cumul des Dépenses réelles	Solde restant du Financement
<b>Total Dépenses</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Commentaires:																			
<b>Attestation du directeur financier ou son représentant autorisé</b>									<b>Attestation de l'agent de programme</b>										
Je soussigné, certifie que l'état des revenus et des dépenses détaillé ci-joint présente adéquatement les revenus reçus et les dépenses encourues par le bénéficiaire pour la période indiquée. Sécurité publique et protection civile Canada peuvent demander à tout moment les pièces justificatives pour des fins de vérification. Le bénéficiaire reconnaît qu'il a encouru un déficit de AJOUTER LE MONTANT au trimestre XXX									J'ai vérifié les dépenses présentées dans la demande de remboursement et j'atteste qu'elles correspondent aux dépenses admissibles énumérées dans l'entente de Contribution et ne dépassent pas le maximum autorisé pour chaque catégorie.										
Signature : (Nom en lettres moulées et signature)									Signature : (Nom en lettres moulées et signature)										
Date:									Date:										
Notes: * Amortissement (non permis) * Les immobilisations supérieures à 5 000 \$ ne sont généralement pas admissibles sous les modalités des programmes de SP, toutefois, dans le cas où une catégorie de dépense admissible sous l'un de ces programmes permet des immobilisations supérieures à 5 000 \$, le montant de l'article (s) doit être identifiés et d'autres activités de conciliation de ces dépenses devront être effectuées. Pour plus d'information, veuillez-vous référer à votre entente et à la politique sur les paiements de transfert.																			

## FLUX DE TRÉSORERIE

État de Fonds non Dépensés Approuvés								
Identification du dossier (numéro de projet, région,...autre)	Nom du Bénéficiaire			Titre du Projet / Programme			Type du Financement	
0	0			0			Contribution	
Résumé du Fonds non dépensés approuvés	Exercice Financier en cours	Exercice Financier Précédents						
	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX
Montant Total	0.00							
Postes budgétaires des dépenses tels qu'identifiés dans les modalités	Fonds non dépensés approuvés	Montant réel du trimestre 1	Montant réel du trimestre 2	Montant réel du trimestre 3	Montant réel du trimestre 4	Montant réel cumulés à ce jour	Solde	
						0.00	0.00	
Total Dépenses	0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
<b>Attestation du directeur financier ou son représentant autorisé</b>								
Je soussigné, certifie que l'état des revenus et des dépenses détaillé ci-joint présente adéquatement les revenus reçus et les dépenses encourues par le bénéficiaire pour la période indiquée. Sécurité publique et protection civile Canada peuvent demander à tout moment les pièces justificatives pour des fins de vérification.								
<b>Signature :</b> (Nom en lettres moulées et signature)						<b>Date:</b>		
<b>Attestation de l'agent de programme</b>								
J'ai vérifié les dépenses présentées dans la demande de remboursement et j'atteste qu'elles correspondent aux dépenses admissibles énumérées dans l'entente de Contribution et ne dépassent pas le maximum autorisé pour chaque catégorie.								
<b>Signature :</b> (Nom en lettres moulées et signature)						<b>Date:</b>		
<b>Notes:</b> * Amortissement (non permis) Les immobilisations supérieures à 5 000 \$ ne sont généralement pas admissibles sous les modalités des programmes de SP, toutefois, dans le cas où une catégorie de dépense admissible sous l'un de ces programmes permet des immobilisations supérieures à 5 000 \$, le montant de l'article (s) doit être identifiés et d'autres activités de conciliation de ces dépenses devront être effectuées. Pour plus d'information, veuillez-vous référer à votre entente et à la politique sur les paiements de transfert.								